

## PROPOSITION DE MODELE DE COURRIER

**Attention** : veillez à garder un ton neutre. Évitez la polémique. Cela ne peut que vous desservir. Il convient de réunir et de garder précieusement tous les moyens de preuve. Gardez une copie de tous les courriers que vous envoyez, ainsi que le récépissé de dépôt de la lettre recommandée avec accusé de réception et l'avis de passage. En cas de conflit sérieux, le Juge tranche en droit, au vu des preuves qui lui sont présentées par les parties, et de la valeur qu'il attribue à ces preuves en cas d'action devant un Tribunal,

### LETTRE DE RUPTURE DE CONTRAT DE TRAVAIL DEMISSION

À l'initiative du salarié

#### Texte de référence :

**Le décret 2005-239 du 14 mars 2005** : autorise l'initiateur de la rupture à transmettre la lettre en main propre sous réserve de la signature d'une décharge.

#### CCN Article 18 b :

Le salarié qui décide de ne plus accueillir l'enfant confié peut rompre le contrat. Le salarié fait connaître sa décision aux employeurs par lettre recommandée avec avis de réception. La date de première présentation de la lettre recommandée fixe le point de départ du préavis.

#### CCN Article 18 c :

Hors période d'essai, en cas de rupture, à l'initiative de l'employeur (pour motif autre que la faute grave ou la faute lourde) ou à l'initiative du salarié, un préavis est à effectuer. Sa durée est au minimum de :

- 15 jours calendaires pour un salarié ayant moins d'un an d'ancienneté avec l'employeur ;
- 1 mois calendaire pour un salarié ayant plus d'un an d'ancienneté avec l'employeur.

La période de préavis ne se cumule pas avec une période de congés payés. Si le préavis n'est pas effectué, la partie responsable de son inexécution doit verser à l'autre partie une indemnité égale au montant de la rémunération qu'aurait perçue le salarié s'il avait travaillé.

#### CASF Article L423-25 Créé par Ordonnance 2007-329 2007-03-12 art. 5 6° JORF 13 mars 2007 en vigueur au plus tard le 1er mars 2008 :

L'assistant maternel qui justifie auprès du même employeur d'une ancienneté d'au moins trois mois a droit, en cas de rupture du contrat de travail par son employeur, sauf en cas de faute grave et sous réserve des dispositions de l'article L. 423-27, à un préavis de quinze jours avant le retrait de l'enfant qui lui était confié. La durée du préavis est portée à un mois lorsque l'enfant est accueilli depuis un an ou plus.

*NOTA : Ordonnance 2007-329 du 12 mars 2007 art. 14 : Les dispositions de la présente ordonnance entrent en vigueur en même temps que la partie réglementaire du code du travail et au plus tard le 1er mars 2008.*

*La loi n° 2008-67 du 21 janvier 2008 dans son article 2 X a fixé la date d'entrée en vigueur de la présente ordonnance au 1er mai 2008.*

#### CASF Article L423-26 Créé par Ordonnance 2007-329 2007-03-12 art. 5 6° JORF 13 mars 2007 en vigueur au plus tard le 1er mars 2008 :

La décision de l'assistant maternel de ne plus garder un enfant qui lui était confié depuis au moins trois mois est subordonnée, sous réserve des dispositions de l'article L. 423-27, à un préavis d'un mois, à moins que l'employeur n'accepte d'abrégé cette durée.

L'inobservation de ce préavis constitue une rupture abusive qui ouvre droit, au profit de l'employeur, au versement de dommages et intérêts.

*NOTA : Ordonnance 2007-329 du 12 mars 2007 art. 14 : Les dispositions de la présente ordonnance entrent en vigueur en même temps que la partie réglementaire du code du travail et au plus tard le 1er mars 2008.*

*La loi n° 2008-67 du 21 janvier 2008 dans son article 2 X a fixé la date d'entrée en vigueur de la présente ordonnance au 1er mai 2008.*

#### CASF Article L423-27 Créé par Ordonnance 2007-329 2007-03-12 art. 5 6° JORF 13 mars 2007 en vigueur au plus tard le 1er mars 2008 :

Le préavis n'est pas requis dans le cas où la rupture est liée à l'impossibilité de confier ou d'accueillir un enfant compte tenu de la suspension ou du retrait de l'agrément de l'assistant maternel relevant de la présente section, tels qu'ils sont prévus par les dispositions de l'article L. 421-6.

*NOTA : Ordonnance 2007-329 du 12 mars 2007 art. 14 : Les dispositions de la présente ordonnance entrent en vigueur en même temps que la partie réglementaire du code du travail et au plus tard le 1er mars 2008.*

*La loi n° 2008-67 du 21 janvier 2008 dans son article 2 X a fixé la date d'entrée en vigueur de la présente ordonnance au 1er mai 2008.*

## PROPOSITION DE MODELE DE COURRIER

**Attention** : veillez à garder un ton neutre. Évitez la polémique. Cela ne peut que vous desservir. Il convient de réunir et de garder précieusement tous les moyens de preuve. Gardez une copie de tous les courriers que vous envoyez, ainsi que le récépissé de dépôt de la lettre recommandée avec accusé de réception et l'avis de passage. En cas de conflit sérieux, le Juge tranche en droit, au vu des preuves qui lui sont présentées par les parties, et de la valeur qu'il attribue à ces preuves en cas d'action devant un Tribunal,

### LETTRE DE RUPTURE DE CONTRAT DE TRAVAIL

#### DEMISSION

À l'initiative du salarié

Nom Prénom du salarié(e)  
Votre adresse  
Ville et code postal Téléphone  
Profession : Assistant Maternel Agréé

Nom Prénom de votre employeur Adresse  
Ville et code postal

Lieu :

Date :

Objet : Rupture de contrat de travail – Démission  
Lettre recommandée avec accusé de réception n° .....  
Copie en envoi simple  
Ou Remis en main propre\*

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L. 423-26 du Code d'Action Sociale et des Familles ainsi que l'article 18 b de la Convention collective des assistantes maternelles, je vous informe par la présente que je mets fin au contrat de travail qui nous lie depuis le ..... / ..... / 2021, pour l'accueil de votre enfant ..... (nom-prénom).

Motif facultatif\* : Cette démission est motivée par .....  
.....  
.....  
.....  
.....

\*Attention au motif de démission, il ne doit pas être illicite ou abusif.

Le préavis légal, d'une durée de 15 jours ou un mois, débutera à la date de la première présentation de cette lettre par la Poste. Je vous saurais gré de bien vouloir me remettre à la fin de ce préavis, mon dernier bulletin de salaire, un solde de tout compte, un certificat de travail ainsi que l'Attestation pour Pôle Emploi me permettant de faire valoir mes droits au chômage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature du salarié :

Si vous remettez cette lettre en main propre ne pas oublier d'y inscrire ceci :

#### Accusé de réception :

Document établi en 2 exemplaires, dont 1 pour accusé de réception et remis en main propre au destinataire : Le ..... / ..... / 2021

Signature de l'employeur :

Signature du salarié :